

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023**

Le vingt-trois janvier deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Charles ROBBE, sous la présidence du Maire, Monsieur Michel MOREL.

Etaient présents : Michel MOREL, Jean-Baptiste GALLIOT, Aurélie WALTZER, Denis BERTIN-GUYON, Marie-Christine POIX, Rose-May GIORGIANNI, Eric BARBE, Daniel POIX, Anthony BONNEFOY, Roxane RAWYLER, Antoine GRAF, Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF.

Absentes excusées : Géraldine TISSOT-TRULLARD qui a donné procuration à Aurélie WALTZER, Isabelle ANDREZ qui a donné procuration à Daniel GRAF.

Etaient absents : Jean-Charles CATTIN, Christel GERBER, Céline BLONDEAU.

Secrétaire de séance : Roxane RAWYLER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2022. Sans observation, le procès-verbal du 9 décembre 2022 est validé.

01°)- Budget Lotissement «Les Perrières»

Monsieur Denis BERTIN-GUYON, Adjoint, présente à l'assemblée délibérante le Budget Les Perrières 2 arrêté comme suit :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 405 179,00 € HT
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 202 589,50 € HT

Voté à l'unanimité

02°)- France Mobilités (Prise en charge de la facture)

Madame Marie-Christine POIX, Adjointe, présente la facture de Mobilités Bourgogne Franche-Comté relative aux frais de transports des enfants de l'I.A.E. à la Maison de la Réserve de Labergement-Sainte-Marie. Cette facture s'élève à 510,00 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord pour prendre en charge le règlement de cette facture.

Voté à l'unanimité

03°)- Participations aux sorties scolaires (écoles de la Jougna et Ste-Jeanne-Antide

Madame Marie-Christine POIX, Adjointe, présente deux demandes de participations financières pour les classes de découverte ; la première émanant de l'Ecole de la Jougna et la seconde émanant de l'Ecole de la Jougna.

Le Conseil Municipal décide d'ajourner ces deux demandes dans l'attente d'une analyse plus précise sur les participations à octroyer.

04°)- Convention transfert maîtrise d'ouvrage giratoire RN 57

Monsieur le Maire présente la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement d'un carrefour giratoire RN 57 à intervenir entre l'Etat (DIR'EST) et la Commune de Jougne.

Il rappelle que cette convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières de la réalisation des études et des travaux impactant le réseau routier national et des aménagements neufs ayant vocation à intégrer le réseau routier national, ainsi que les modalités ultérieures d'entretien, d'exploitation et des gestions des dits aménagements. A ce titre, la Commune de Jougne assure la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de l'aménagement du carrefour giratoire de la RN 57. Le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la Commune de Jougne prendra effet dès la signature de la convention.

Le Conseil Municipal émis un avis favorable à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Jougne et autorise la Maire à la signer.

Voté à l'unanimité

05°)- Convention FREE

Monsieur Denis BERTIN-GUYON, Adjoint, expose au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un pylône « FREE MOBILE » sur un terrain communal cadastré Section C n° 401 sis au hameau des Piquets. Il est proposé que FREE MOBILE s'acquitte d'un loyer annuel de 5 000 € qui sera révisé chaque année et d'une occupation de 12 années. Une convention sera rédigée entre la Commune de Jougne et FREE MOBILE. Dès que la convention sera arrêtée, elle sera soumise lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Voté à l'unanimité

06°)- Règlements frais Avocat Affaire Bel Coster

Madame Aurélie WALTZER, Adjointe, soumet à l'assemblée délibérante la note d'honoraires et de frais émanant de Maître Xavier RUBLI, avocat défenseur pour l'affaire Bel Coster. La note d'honoraires s'élève à 1 206,30 CHF.

Le Conseil Municipal accepte de s'acquitter de cette somme et charge Monsieur le Maire de régler cette dépense.

Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec la SAS FAIVRE-RAMPANT, exploitant de la carrière de Jougne. Les intéressés sollicitent l'accord de la Commune pour redéposer un dossier sans agrandissement de la carrière. Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

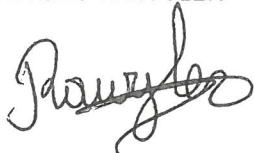
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Philippe ANGUENOT qui propose ses services pour effectuer des travaux communaux. Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

- Monsieur Denis BERTIN-GUYON fait le point sur l'éclairage public de la Commune de Jougne et des mesures de sobriété mises en place. Il indique qu'il reste encore des réglages à faire du fait de matériel obsolète.
- Monsieur Jean-Baptiste GALLIOT donne quelques précisions sur le PGI (Plan de Gestion Intégrée). Les entreprises LONCHAMPT et BOUCARD débiteront les travaux au printemps. Sont concernés les communaux du stade, Bas du Mont et La Fougère, soit 5 hectares. Les travaux toucheront les citernes et les bassins d'eau.
- Un point est fait sur les travaux de voirie. Un lancement d'appel d'offres s'effectuera sur le 1^{er} tronçon de la route des Piquets.
Une étude sera lancée pour la réfection la rue du Mont Ramey, ce qui nécessitera un achat ou un échange de terrain avec M. Benoit RAWYLER.
- Monsieur Daniel GRAF sollicite des informations sur le déploiement de la fibre car il n'a pu assister à la réunion publique. Monsieur Denis BERTIN-GUYON indique que toutes les explications, les éligibilités et les conseils sont sur le site de la Commune de Jougne.
- Un journaliste de l'Express s'est rendu à Jougne pour avoir des éclaircissements sur la route chauffante de la Fougère. Un article paru dans leur journal souligne le bien-fondé de cette initiative.
- Madame Aurélie WALTZER précise que des cours d'informatique, en partenariat avec l'ADMR, seront dispensés aux administrés, et ce, dès le mois de février. 7 personnes sont déjà inscrites.
- Monsieur Anthony BONNEFOY signale qu'un véhicule et une remorque stationnent de manière permanente à proximité du château d'eau des Echampés. Un arrêté municipal sera pris et les services de Gendarmerie seront avisés.
- Monsieur Eric BARBE souligne l'implication de M. Daniel PINARD dans des recherches effectuées sur les soldats morts au Champ d'Honneur et leurs familles.
- Madame Aurélie WALTZER informe qu'une petite restauration est mise en place chaque week-end au restaurant Franckie par le gérant du Chalet du Pisteur. Cela a débuté dès le week-end du 20 & 21 janvier 2023.

Séance levée à 20 H 25 –

La Secrétaire de Séance,

Roxane RAWYLER




Le Maire,

Michel MOREL

